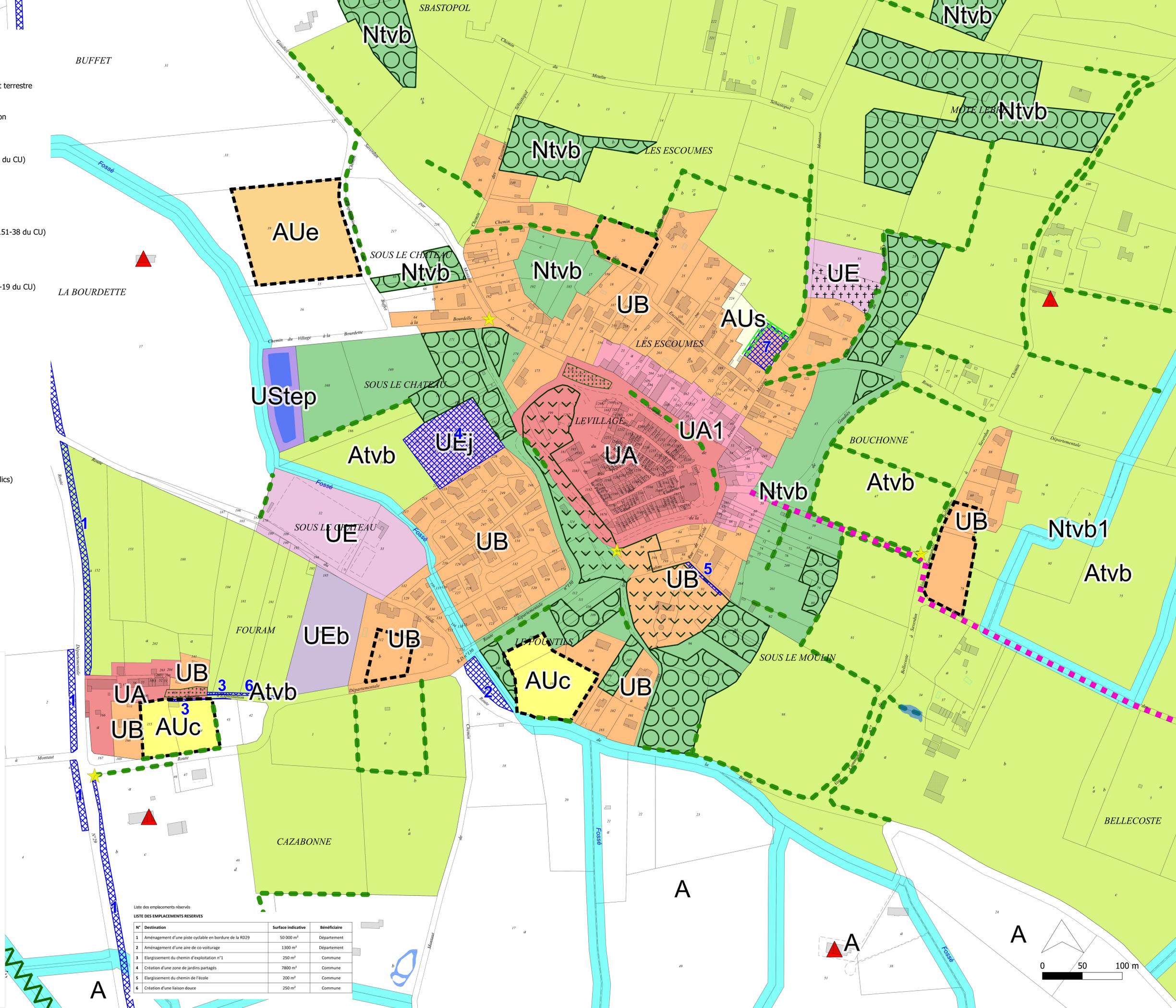


- LEGENDE**
- INFORMATIONS DONNEES A TITRE INDICATIF**
- ▭ Périmètre de protection des monuments historiques
  - ▭ Périmètre de classement sonore d'infrastructure de transport terrestre
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Mare, étang, plan d'eau à protéger (article L.151-23 du CU)
  - ★ Élément du petit patrimoine bâti à protéger (article L.151-19 du CU)
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
- Alignement des constructions
  - Linéaire boisé à protéger (article L151-23 du CU)
  - Ripsylve à préserver et conforter (article L151-23 du CU)
  - Cheminement doux à conserver, modifier ou créer (article L151-38 du CU)
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- ▭ Jardin à préserver
  - ▭ Emplacement réservé
  - ▭ Site à protéger, conserver ou mettre en valeur (article L.151-19 du CU)
  - ▭ Espace boisé classé à préserver (article L113-1 du CU)
  - ▭ Périmètre des secteurs avec OAP
  - ▭ STECAL Activités isolées
- ZONAGE**
- UA - Noyau d'habitat ancien
  - UA1 - Faubourg du village
  - UB - Zone d'urbanisation récente
  - UE - Zone d'équipements publics
  - UEb - Zone d'équipements publics réservé au bouledrome
  - UEj - Secteur de jardins partagés
  - UStep - Station d'épuration existante ou projetée
  - UX - Zone d'activités
  - AUC - Zone à urbaniser
  - AUe - Zone à urbaniser (hébergement et d'équipements publics)
  - AUs - Zone à urbaniser (fermée à l'urbanisation)
  - A - Zone agricole
  - Ac - Zone de carrières
  - Aer - Secteur de production d'énergies renouvelables
  - Atvb - Trame verte et bleue - ZNIEFF
  - Atvb1 - Trame verte et bleue - Zone humide
  - Ntvb - Trame verte et bleue - Bois
  - Ntvb1 - Trame verte et bleue - Corridors écologiques



Département de l'Ariège

**Commune de MONTAUT**

**Plan Local d'Urbanisme**

1ère Révision allégée

PLU ARRETE le 10/10/2019  
ENQUETE PUBLIQUE du 15/06/2020 au 16/07/2020  
PLU APPROUVE le 16/12/2020

Document modifié à la demande de Mme le Commissaire enquêteur afin de corriger une erreur matérielle du dossier : conformément à la notice explicative, l'emplacement réservé n°7, destiné à l'extension des ateliers municipaux, est classé en zone UB et non en zone AUs comme indiqué initialement.

**ZONAGE DU CENTRE BOURG 3.2.2**

Echelle : 1/6500

**atelier urbain**

Liste des emplacements réservés

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Destination	Surface indicative	Bénéficiaire
1	Aménagement d'une piste cyclable en bordure de la RD29	50 000 m²	Département
2	Aménagement d'une aire de co-votage	1300 m²	Département
3	Elargissement du chemin d'exploitation n°1	250 m²	Commune
4	Création d'une zone de jardins partagés	7800 m²	Commune
5	Elargissement du chemin de l'école	200 m²	Commune
6	Création d'une liaison douce	250 m²	Commune

